

## Chapitre 5.6 : "Rompre avec la maltraitance animale"... oui, les mesures du programme AEC sont nécessaires et urgentes, quoique minimales

La Tendance CLAIRE a décidé d' "appeler à voter pour Jean-Luc Mélenchon tout en menant bataille contre les impasses réformistes de son programme" (<https://tendanceclaire.org/article.php?id=1705>). C'est pourquoi nous proposons une analyse critique du programme de l'Union populaire.



**Billets précédents :**

***Chapitre 1.1, Chapitre 1.2, Chapitre 1.3, Chapitre 1.4, Chapitre 1.5, Chapitre 1.6***

***Chapitres 2.1 et 2.2, Chapitre 2.3, Chapitre 2.4, Chapitre 2.5, Chapitre 2.6***

***Chapitre 3.1, Chapitre 3.2, Chapitre 3.3, Chapitre 3.4***

***Chapitre 4.1, Chapitre 4.2, Chapitre 4.3, Chapitre 4.4, Chapitre 4.5***

***Chapitre 5.1, Chapitre 5.2, Chapitre 5.3, Chapitre 5.4, Chapitre 5.5***

**5. 6) « Rompre avec la maltraitance animale »... oui, les mesures du programme AEC sont nécessaires et urgentes, quoique minimales**

La discussion au sein de la Tendance CLAIRE sur la cause animale est en cours, mais nous sommes évidemment d'accord pour considérer que « *la cruauté infligée aux animaux par notre modèle agricole productiviste et le retour des grandes pandémies comme le Covid-19 sont liés. La lutte contre la maltraitance animale est un aspect central de la quête d'harmonie avec la nature. Rompre avec le système économique qui abaisse les êtres sensibles au rang de marchandises est un progrès pour l'humanité.* » Dès lors, nous approuvons comme urgentes l'ensemble des mesures du programme AEC dans ce point : « *interdire les fermes-usines* » (« mesure clé », mais le seuil à partir duquel une ferme devient une usine n'est malheureusement pas précisé), «

*limiter les temps de transport des animaux vivants », « interdire les pratiques cruelles : poules et lapins en batterie, broyage des poussins, ablation de la queue, etc. », « interdire tous les élevages de production de fourrure, immédiatement pour les élevages de visons », « déterminer de nouvelles normes pour améliorer les conditions d'élevage : accès à l'air libre, pâturage, densité, surface minimale », « orienter la recherche vers des méthodes substitutives et éthiques qui permettraient de ne plus expérimenter sur les animaux » et « interdire les pratiques de chasse et de "loisirs" cruelles pour les animaux (déterrage, chasses à courre, combats de coqs, spectacles incluant des animaux sauvages, etc.) ». Ce sont pour nous des mesures nécessaires, mais nous avons bien conscience qu'elles sont minimales : la discussion étant en cours, nous prendrons au printemps une position plus élaborée sur ces questions.*

**Luc Raisse**, le 15 mars 2022